

Protocole sanitaire CFA Est Loiret

Version n°2 du protocole sanitaire 25/08/2020 : Rentrée 2020

Le présent protocole est adapté suite aux prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique le 7 juillet 2020.

Règles de distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire mais les salles doivent être organisées de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les apprentis. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des locaux (salles, couloirs) ainsi que dans la cour.

L'application des gestes barrière :

Ils doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Le lavage des mains doit être réalisé, à minima,

- A l'arrivée dans l'établissement,
- Avant chaque repas,
- Après être allé aux toilettes,
- Avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Du gel hydro-alcoolique est disponible dans chaque salle. Les formateurs émargent pour récupérer un flacon de gel qu'ils utilisent pour eux-mêmes et mettent à la disposition des apprentis sur une table à l'entrée de la salle. Une fois le flacon vide, il est rapporté à l'administration qui le re-conditionne en le remplissant à nouveau.

La ventilation des classes doit être fréquente (toutes les 3 heures) et durer au moins 10 à 15 minutes. Les formateurs ouvrent les fenêtres avant chaque récréation, avant de quitter la salle.

Limitation du brassage des apprentis et des lycéens

Pour limiter le brassage des apprentis et des lycéens et l'attente pour l'accès aux sanitaires et à la cantine, les récréations sont décalées comme suit :

10h00-10h15 et 14h55-15h10

Les cours du matin finissent à 12h10 et ceux de l'après-midi reprennent à 13h10.

Par ailleurs, les circulations dans les bâtiments modulaires se font d'une manière précise, pour tous les apprentis et le personnel du CFA : accès et sortie exclusivement par les portes extérieures côté avenue Gaillardin, sauf en cas d'évacuation d'urgence où toutes les sorties seront bien évidemment utilisées.

Nettoyage et désinfection des locaux

Le nettoyage des sols, tables, bureaux est réalisé une fois par jour. Bâtiment C uniquement : afin d'optimiser le nettoyage des sols, les apprentis mettent les chaises sur les tables tous les jours à 12h10.

La désinfection des surfaces fréquemment touchées est réalisée au minimum une fois par jour (poignées, interrupteurs, rebordes, sanitaires...).

Une société extérieure vient en renfort pour le nettoyage/désinfection des Algeco.

L'utilisation de matériels partagés est autorisée. Néanmoins, des lingettes et/ou des produits désinfectants sont à la disposition des formateurs et du personnel administratif dans les locaux, pour permettre la désinfection des claviers, souris et tables. Pour des raisons « pratiques », les bidons de lingettes désinfectantes seront stockés de manière sécurisée dans les tiroirs des salles. Les formateurs devront veiller à les ranger après chaque utilisation afin d'éviter les vols. Evidemment, ils doivent rester sur place, dans la salle indiquée sur le flacon.

Les masques usagers doivent être jetés dans la poubelle prévue à cet effet à l'entrée du Lycée Jeannette Verdier.

Formation, information et communication

En début d'année, puis régulièrement en fonction des besoins, les formateurs rappellent l'importance de l'application des gestes barrières aux apprentis. Un apprenti qui fera preuve de mauvaise volonté dans le respect des consignes sanitaires pourra être renvoyé chez lui.

Réunions

La mise en place de réunions de service en présentiel doit être limitée au strict nécessaire et le nombre de participants adapté à la taille de la salle. L'usage de la visioconférence doit être privilégié.

Déplacements

Dans le cadre d'un déplacement à l'intérieur des bâtiments (couloir ou partie commune), comme la distanciation d'un mètre ne peut être garantie, le port du masque est obligatoire pour les salariés comme pour les apprentis.

Pour l'utilisation d'un véhicule de service, le conducteur doit porter des gants à usage unique et désinfecter volant, levier de vitesse et poignée d'ouverture après utilisation. Les gants et les lingettes sont à approvisionner à l'accueil par le conducteur avant le déplacement.

Vestiaires

Atelier : Les formateurs vérifient qu'il n'y ait jamais plus de 3 apprentis simultanément dans les vestiaires ;

Salon de coiffure : les apprentis doivent arriver dans leur tenue de TP.

Consignes pour le personnel administratif :

Accueil du public : port du masque ;

Protection individuelle

La protection collective est complétée par une protection individuelle :

Masques sanitaires : 10 masques en tissu sont donnés à chaque personnel du CFA qui doit en assurer le lavage et l'entretien.

Visière : 1 par personne, à la demande de l'agent

Gants : A disposition à l'accueil, à la demande de l'agent

Flacons de gel hydroalcoolique : Disponibles dans les salles

Constat d'un apprenti présentant des symptômes :

En cas de symptôme constaté au CFA, l'apprenti sera isolé avec un masque dans un local dédié et ses parents appelés pour venir le récupérer. Son médecin traitant décidera de l'opportunité d'un dépistage. En cas de test positif, ils devront en informer au plus tôt le CFA, qui en informera les autorités sanitaires qui définiront les modalités d'identification, de dépistage des cas contacts et d'éventuelles fermetures de classes ou d'établissement.

Questions diverses :

Utilisation des climatisations/chauffage soufflant : interdit pour éviter diffusion du virus

Utilisation de la photocopieuse formateurs : lingettes désinfectantes à disposition

Paiement de la cantine et de l'internat : par chèque uniquement.